



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 14/12/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20221213-127553-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2022

certifié exact,

**Séance du mardi 13
décembre 2022
D-2022/421**

Aujourd'hui 13 décembre 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Sauf de 16h00 à 17h10, présidence de Madame Claudine BICHET.

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Monsieur Amine SMHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Géraldine AMOUROUX présente à partir de 15h50, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent à partir de 16h03, Madame Alexandra SIARRI présente à partir de 16h55, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 15h40, Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 15h40, Madame Catherine FABRE présente jusqu'à 17h00, Monsieur Patrick PAPADATO présent jusqu'à 17h07.

Excusés :

Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Madame Marie-Julie POULAT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Aziz SKALLI,

**Structure d'accueil de la Petite enfance ' Berge du Lac ' .
Présentation du rapport annuel de l'exercice clos le 31
décembre 2021. Information au Conseil Municipal.**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 12 juillet 2017, la Ville de Bordeaux a autorisé, dans le cadre de la procédure de renouvellement du contrat arrivé à échéance, la conclusion d'un contrat d'affermage avec la société « People and Baby » pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} août 2017 et ce jusqu'au 31 juillet 2023 qui a pour objet l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil de 60 places situé dans la ZAC de la Berge du Lac à Bordeaux (33300).

Par délibération du 2 mars 2020, la Ville a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat portant sur :

- Le transfert des missions d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de production d'eau chaude au sein de l'établissement, désormais à la charge de la Ville de Bordeaux à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- Les stipulations rendues nécessaires par le changement de la réglementation en matière de protection de données personnelles et d'Open Data.

Conformément à l'article L 3131-5 du Code de la commande publique, les délégataires doivent remettre à l'autorité concédante un rapport annuel. Son examen vous est présenté sur la base de la présente synthèse conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I) Présentation générale de la crèche

La crèche a ouvert ses portes le 3 décembre 2012 dans le secteur de Ginko. Elle dispose d'une capacité de 60 places depuis le 1^{er} août 2017 et est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et ceci toute l'année à l'exception des périodes de fermetures annuelles (1 semaine entre Noël et le jour de l'An et 2 journées pédagogiques).

La crèche accueille les enfants bordelais dans le cadre de l'Offre de Service Petite Enfance de la Ville.

Les locaux de la crèche sont situés en R+2 d'un ensemble immobilier composé également d'un groupe scolaire et comportent différents espaces avec :

- 3 salles d'unités de vie équipées de biberonnerie, dortoirs, de salles de change et de terrasses ;
- Des salles d'activités mutualisées avec une pataugeoire, une bibliothèque, une salle d'éveil sensoriel "snoezelen" et une salle d'art plastique pour les créativité ;
- Des locaux techniques communs : bureau de direction, bureau, locaux de rangements, cuisine équipée pour de la réalisation sur place, lingerie-buanderie, WC, local poussette, vestiaires, cuisine du personnel, salle de réunion.

Elle est gérée par le délégataire People & Baby depuis son ouverture. Cette société exploite de nombreuses crèches en France et n'est donc pas dédiée à l'exploitation du service

II) Crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19

L'année 2021 a été, à nouveau, marquée par la crise sanitaire générée par l'épidémie du COVID-19 avec notamment :

- La fermeture administrative de la crèche du 5 au 23 avril 2021 (soit 14 jours ouvrés) ;
- La fermeture pour cas de COVID de deux sections (grand et moyens) du 29 avril au 5 mai ;
- Une baisse de la fréquentation de la crèche (absentéisme en lien avec les cas contact,

diminution des contrats avec le télétravail, diminution des demandes en été...)

En dehors des fermetures, la crèche n'a pas été amenée à réaliser des réductions d'horaires et a réussi à garantir la continuité de service en dépit de la crise sanitaire (généralisant des absences de professionnelles) et des difficultés à recruter du personnel.

III) Evolution de l'activité

En 2021, elle a accueilli 151 enfants inscrits (dont 89,5 % d'accueil régulier et 10,5% d'occasionnel) et a été ouverte 235 jours.

La crèche a subi une diminution du niveau d'activité depuis la crise sanitaire avec :

- Un taux de présentéisme physique¹ de 71,9% soit 99 219 heures réalisées de présence des enfants en baisse par rapport au prévisionnel du contrat avec 111 154 heures réalisées estimées (-10,7%) et 77% pour le taux de présentéisme physique (soit -5,1%) ;
- Un taux de présentéisme financier² de 78,5%, soit 108 321 heures facturées aux familles en baisse par rapport au prévisionnel du contrat avec 128 939 heures facturées estimées (-16%) et 89% pour le taux de présentéisme financier (soit -10,5%) ;
- Un taux de facturation³ de 109,2 %.

En 2019, avant la crise sanitaire, la crèche avait un taux de présentéisme physique de 80,3 % et un taux de présentéisme financier de 90,1% (avec 127 108 heures facturées).

En 2021, la participation moyenne des familles est passée à 1,17 € (1,11 € en 2020), ce qui traduit une grande mixité sur la crèche. Le délégataire doit percevoir un bonus mixité sociale par la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) de 18 000 euros (contre 19 997 € en 2020).

La directrice de la crèche a participé aux commissions d'attribution des places ainsi qu'aux permanences d'accueil telles qu'exigées par la Ville.

IV) La qualité du service

Projet pédagogique

People and Baby a poursuivi son projet pédagogique « Génération durable » au travers de nombreuses activités autour de plusieurs axes :

- L'accompagnement des émotions des enfants et des professionnels avec la mise en place d'ateliers sur le bien-être, d'éveil sensoriel et de la relaxation et l'utilisation quotidienne de la salle sensorielle ;
- Des ateliers autour de la nature et du recyclage ;
- La communication à travers différents outils et ateliers ;
- Le beau avec un environnement harmonieux et stimulant (choix de couleurs et des matériaux, réaménagement des espaces, ateliers artistiques...)
- L'ouverture vers le monde : l'éveil aux langues étrangères, la découverte de cultures ou la sensibilisation à l'art et la musique.

La crèche a proposé des ateliers diversifiés aux enfants par les équipes (jeux, musique, cuisine, jardinage, activités manuelles et créatives...).

Par ailleurs, des professionnelles ont été formées pour développer des ateliers artistiques avec du matériel de récupération (sable, bouchons, cabanes...).

La direction régionale a recruté une art-thérapeute et plasticienne. Cette dernière intervient dans le cadre d'un projet art et nature pour la réalisation d'ateliers artistiques et la mise en œuvre de scénographies avec des matériaux recyclés.

Une salle de psychomotricité a été mise en place dans l'ancienne salle de réunion à partir de

1 Le taux de présentéisme physique est égal au nombre d'heures de présence des enfants divisé par la capacité d'accueil.

2 Le taux de présentéisme financier est égal au nombre d'heures facturées aux familles divisé par la capacité d'accueil.

3 Le taux de facturation correspond au taux « heures facturées/heures réalisées ».

janvier 2021.

Communication auprès des familles et soutien à la parentalité

La participation des parents a été sollicitée par différents temps d'échanges (événements festifs) et avec la réunion de rentrée.

Par ailleurs, le délégataire a transmis aux familles tout au long de l'année des fiches « Actus parents » pour les informer sur les événements de la crèche, communiquer sur les nouveaux prestataires investis dans une démarche écoresponsable, présenter des ateliers pédagogiques et des focus sur des sujets spécifiques et des actions solidaires.

La structure a mis en place de nouveaux modes d'affichages pour la visibilité par les familles et les professionnelles (planning d'activité, photos etc...).

L'équipe

Au 31 décembre 2021, l'équipe compte 20,7 Equivalents Temps pleins (ETP), dont 16 auprès des enfants et 50% de diplômés⁴ auprès des enfants, contre 22,7 ETP prévus au contrat avec :

- Une adjointe Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) ;
- Une psychomotricienne ;
- 3 EJE (une référente pour chaque section) ;
- 3 auxiliaires de puériculture ;
- 1 infirmière ;
- 8 titulaires du CAP Petite Enfance ;
- 1 cuisinier et 2,7 agents d'entretien.

A cela s'ajoute une psychologue (15 heures par mois) et une stagiaire auxiliaire de puériculture en alternance.

La directrice, en arrêt longue durée depuis juillet 2020, a été déclarée inapte en octobre 2021 et a quitté les effectifs. La directrice adjointe a fait fonction de directrice pendant son arrêt. Le délégataire a rencontré des difficultés pour recruter une infirmière puéricultrice en CDD pour la remplacer sauf de septembre à novembre 2021. Une nouvelle directrice infirmière puéricultrice a été recrutée en octobre et rejoindra la crèche le 3 janvier 2022.

De plus, deux auxiliaires de puériculture sont en cours de recrutement. Le délégataire n'a pas réussi à recruter de médecin vacataire (10 heures par mois) en 2021.

En 2021, il y a eu 12 démissions de personnel en CDI.

Le taux d'absentéisme du personnel est de 21% tout motif confondu, soit 1 140 jours d'absence dont notamment 874 jours d'arrêt maladie (augmentation en lien avec le COVID) et 127 pour accident du travail.

Dans ce contexte, la crèche a eu un ETP moyen de 21,45, ce qui est en dessous de l'équipe contractuelle de 22,7 ETP. Pour remplacer le personnel absent et respecter les ratios réglementaires, le délégataire a complété l'équipe avec son personnel de volantes⁵ et des CDD.

Dans le cadre du contrat conclu avec People and Baby, la Ville de Bordeaux ne dispose pas de moyens d'actions juridiques (engagements, pénalités) pour obliger le délégataire à respecter l'équipe prévue au contrat. En effet, le contrat ne prévoit pas d'engagement du délégataire sur le nombre d'ETP, mais un engagement sur le respect des ratios réglementaires. A noter, les derniers contrats de DSP signés ont été revus afin d'intégrer un engagement du délégataire ainsi que des pénalités pour non-respect par le délégataire de ses obligations notamment en matière de gestion du personnel (nombre d'ETP).

Le personnel a participé à des formations pour un total de 107 heures de formation en présentiel (formations obligatoires sur les risques d'incendie, sur HACCP, outil pour les professionnels de la restauration, sur Ecolo-crèche) et P&B a également proposé des formations en visio-conférence durant le confinement à l'équipe sur la base du volontariat. Le personnel a également participé à une journée pédagogique.

Encadrement réalisé par le siège

4 Correspond au pourcentage d'employés ayant un diplôme dit de rang 1 : Educateur de jeune enfant, puéricultrice, infirmière, auxiliaire de puériculture, psychomotricien.

5 employées en CDI par la direction régionale de People & Baby pour pallier les absences sur la région bordelaise.

Les directrices sont accompagnées par des responsables opérationnels de la direction des opérations du siège (relais des fonctions support : RH, finances, achats...) par des suivis hebdomadaires, une visite toutes les 4 semaines, des points téléphoniques, des réunions réseaux mensuelles et des audits pédagogiques, sécurité, hygiène...

Satisfaction des parents

Une enquête de satisfaction réalisée en décembre 2021 révèle un taux de satisfaction satisfaisant de 100% avec une participation de 10 familles uniquement. A noter, les familles ont souligné le turn-over important des équipes.

Alimentation

La cuisine est réalisée sur place par un cuisinier. La livraison des denrées est réalisée la société API. Le délégataire respecte ses engagements contractuels avec 50% d'aliments biologiques et 3 composantes issues de l'agriculture biologique par jour et par tranche d'âge.

La crèche publie les menus hebdomadaires dans lesquels les critères de durabilité et biologiques y sont précisés pour certains aliments. Parallèlement, les parents sont informés chaque semaine de la provenance des aliments biologiques. Les menus sont également communiqués régulièrement à la Ville de Bordeaux.

En l'absence du cuisinier, le délégataire a eu recours à la livraison de repas.

A noter : depuis janvier 2021, le délégataire fournit du lait biologique bien que ce ne soit pas prévu dans ses engagements contractuels.

Contrôles de la Ville

Des visites de la crèche ont été réalisées par la direction de la Petite Enfance et des familles afin de s'assurer de la mise en place des engagements pédagogiques et de qualité de service. En complément, des échanges réguliers ont été réalisés avec la directrice de la crèche et le coordinateur de People & Baby.

Par ailleurs, la crèche transmet chaque mois un bilan mensuel (présentisme, équipe, pédagogie) à la Ville.

En matière de retours des familles et d'incidents, en 2020, la Ville a été alertée sur les événements suivants :

- Colère d'une famille, au sujet d'une morsure. Des actions adaptées pour traiter ce type de situation ont été mises en place par la crèche ;
- Colère d'une famille, au sujet de griffures sur un enfant. Des actions adaptées pour traiter ce type de situation ont été mises en place par la crèche.

V) Mise en œuvre des engagements en matière de protection de l'environnement

En 2021, la crèche a mis en place des actions dans le cadre de ses engagements en matière de protection de l'environnement avec notamment :

- ✓ Le recours à 50% de produits biologiques dans l'alimentation ;
- ✓ La démarche de labellisation « écolo-crèche », avec la mise en place de pratiques écoresponsables sur plusieurs thèmes :
 - o la gestion des déchets avec la mise en place de la règle des 3 « R » (Réduire, Réutiliser, Recycler) : réduction des produits de nettoyage, ajustement des commandes pour les repas pour éviter le gaspillage alimentaire, ateliers de recyclage...;
 - o Des formations sur la thématique (ex : nettoyer sans polluer) et des échanges avec d'autres crèches labellisées ;
 - o L'introduction de protocoles de nettoyage plus respectueux de la nature ;
 - o L'arrêt des achats de peintures et de pâtes à modeler et recours au fait maison.

La démarche entamée par le délégataire fait l'objet d'un suivi tout au long de l'année. Elle a pris du retard en raison de la crise sanitaire, de l'arrêt de la directrice et du turn-over de l'équipe. La labellisation est prévue en octobre 2022.

- ✓ Le déploiement du projet « Génération Durable » ayant pour objectif la sensibilisation à la préservation de l'environnement et de la santé environnementale autour de thématiques telles que :
 - o L'hygiène : réduction des substances nocives (manipulation de matériels fait maison, utilisation de vinaigre blanc pour le nettoyage de la cuisine, utilisation de la solution lavante Every Clean, utilisation d'un nettoyeur vapeur (Sanivap) ;
 - o L'alimentation et au travers d'activités et jeux ludiques (réalisation artistique avec des matériaux recyclés, réutilisation des aliments dits « moches », manipulation avec du matériel fait-maison) ;
 - o La lutte contre le gaspillage alimentaire lors de la conception des repas (tri des déchets, bacs de compost, évaluation et sensibilisation aux déchets jetés) et réduction de l'empreinte carbone (produits régionaux et de saison).

People & Baby a par ailleurs décidé de changer de couches en janvier 2020 pour des couches écologiques, tenues à partir de fibres recyclées, et des emballages en plastique biosourcé issus de la canne à sucre. Elles ne contiennent ni additif, parfum, chlore, colophane, latex, phtalates ou parabène.

Cet effort a été réalisé bien qu'il ne soit pas prévu dans ses engagements contractuels.

VI) Mise en œuvre des engagements en matière d'insertion

Le délégataire n'a pas transmis le bilan en termes d'heures d'insertion en 2021. L'objectif contractuel est de 20 000 heures sur la durée du contrat. Aussi, un bilan sera réalisé à la fin du contrat de délégation. Le contexte sanitaire n'a pas favorisé le recours à l'insertion et en particulier les difficultés à recruter. La crèche devra poursuivre sa démarche avec notamment le recours à de l'insertion dans le cadre de la gestion patrimoniale comme prévu contractuellement.

VII) L'entretien des bâtiments

Le délégataire est responsable de l'entretien des locaux et des équipements ainsi que de la maintenance pour un montant de 13 212 euros en 2021. Ce montant est légèrement inférieur aux estimations indiquées au compte prévisionnel (14 121 euros).

Une visite de la crèche (initialement prévue en novembre 2021) a été réalisée le 4 janvier 2022 par la Direction de la Petite Enfance et des familles et la Direction des bâtiments Bordeaux Métropole, afin de s'assurer du bon entretien et de la maintenance du bâtiment. En parallèle, le délégataire a transmis à la demande de la Ville de Bordeaux les contrats et documents relatifs de l'entretien préventif et de contrôle des installations, aux interventions de réparation, aux contrats d'assurance et aux contrôles bactériologiques réalisés. Un compte-rendu de visite détaillant les réparations à réaliser (peintures, menuiseries...) a été transmis au délégataire et fait l'objet d'un suivi en 2022.

En termes d'investissements, depuis le début du contrat en août 2017, le délégataire a réalisé 38 324 euros d'investissements avec 7 205,42 en 2021 correspondant à des travaux de peinture et l'achat d'électroménager. Selon l'annexe 19 du contrat, intitulée « plan d'investissements », le délégataire était tenu de réaliser 28 496 euros d'investissements sur la durée du contrat. Le délégataire a donc dépassé son engagement d'investissement : + 9 828 euros par rapport au plan d'investissements prévisionnels. Ces équipements s'apparentent tous à des biens de retour.

Fissures et affaissement du bâtiment

La Ville a mis en demeure les constructeurs de la crèche à la suite de l'apparition de fissures importantes afin qu'ils interviennent en réparation des désordres. La procédure est en cours. La Ville estime que ces désordres relèvent de la garantie décennale des constructeurs.

L'ensemble de ces dysfonctionnements a donné lieu à des visites des services techniques de la Ville et à des passages d'experts et de contrôles techniques. Un bureau d'études a émis un avis favorable pour l'ouverture de l'établissement au public.

Températures élevées ou froides dans l'établissement

Le délégataire ainsi que les parents ont signalé auprès des Services de la Ville de Bordeaux durant l'année des dysfonctionnements avec une chaleur importante en été ou un défaut de chauffage en hiver.

La complexité de la maintenance de cet équipement commun à l'ensemble du bâtiment (école maternelle, école primaire et crèche) avait conduit la Ville de Bordeaux à reprendre à sa charge l'entretien et la maintenance de ces équipements à partir du 1^{er} avril 2020 ('avenant n°1).

Des dysfonctionnements ponctuels ont généré à nouveau des soucis en 2021 qui ont pu être rapidement résolus par les services de Bordeaux Métropole.

Commission de sécurité

La Commission de sécurité du groupe scolaire Vaclav Havel (Berge du Lac) qui s'est réunie le 7 octobre 2021 a émis un avis défavorable sur le bâtiment. Cet avis est principalement motivé par les motifs suivants :

- Absence d'avis d'un expert sur la solidité à froid de l'intégralité du bâtiment ;
- Absence d'un rapport à posteriori sur la pose des étais : nécessité de vérifier la conformité de l'opération et les résultats suite à leur installation.
- Divers documents manquants pour les parties écoles élémentaires et maternelles (rapport sur le désenfumage, SSI...).

La commission qui s'est tenue le 6 octobre 2022 a, à nouveau, donné un avis défavorable en raison de l'absence d'avis d'un expert sur la solidité à froid de l'intégralité du bâtiment. Les vérifications réalisées pendant 1 an sur demande des services de la Ville n'ont pas été jugées suffisantes même si la Commission est consciente des difficultés à faire intervenir un bureau de contrôle pour réaliser cette étude.

L'accueil des enfants est maintenu en l'absence de péril grave et imminent.

VIII) Analyse économique et financière de l'exercice 2021 du délégataire de service public de la structure d'accueil Berge du Lac

Les 3 années étudiées sont difficilement comparables compte tenu de la crise sanitaire intervenue dès le mois de mars 2020 et dont les effets se sont poursuivis sur 2021.

Il ressort que la structure fortement déficitaire avant cette crise en raison de coûts de structure conséquents, est devenue positive en 2020 et 2021 grâce aux aides perçues de la CAF pour couverture des charges fixes et des indemnités de chômage partiel.

En termes d'activité, les heures réalisées et facturées en 2021 sont inférieures aux prévisions, et les recettes globales en deçà du niveau de 2019.

Bien que conformes au contrat DSP et sans incidence sur le M2, les taux de présentisme physique et financier sont inférieurs aux prévisions en 2021 et très en deçà des taux 2019.

Au niveau de son organisation, la structure a été impactée également par un arrêt longue durée de sa Directrice, finalement remplacée fin 2021 par une nouvelle Directrice. Cette absence puis rupture ont représenté un coût pour la structure.

Il convient d'examiner les effets de la nouvelle organisation mise en place sur la rentabilité de la structure.

Le délégataire affiche une participation Ville de 275 K€. Après calcul de la Ville, elle s'élève en réalité à 269 K€, un coût par berceau et par an de 3 257 € si l'on déduit la RODP payée à la Ville.

Pour votre complète information, le rapport annuel de l'année 2021 ainsi que l'analyse économique et financière réalisée par le délégant ont été annexés à la présente synthèse. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 13 décembre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER